

> Téléphérique du Salève - gare haute, le 5 juin 2025

## > Un Projet d'agglomération 5 à la hauteur des défis du Grand Genève

Jeudi 5 juin 2025, les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève se sont réunis au Téléphérique du Salève pour confirmer leur engagement dans un 5<sup>ème</sup> Projet d'agglomération. Ce document, élaboré tous les quatre ans, dessine une image à long terme du territoire franco-valdo-genevois. Il propose la réalisation coordonnée et cohérente de mesures d'urbanisation, de mobilité et d'environnement-paysage. Pour la période 2028 – 2032, il sollicite un cofinancement fédéral pour 56 mesures de transport public, d'interface multimodale, de mobilité douce et de réaménagement de l'espace routier, pour un total de 536 millions de francs.

### Une nouvelle Vision du territoire à 2050 pour mettre en œuvre la transition écologique

Après 20 ans d'une vision du territoire 2030 qui s'est progressivement mise en œuvre sur quatre générations de Projet d'agglomération, la Charte Grand Genève en transition, adoptée en janvier 2023 par les partenaires de l'agglomération a présidé à l'émergence d'une nouvelle Vision du territoire pour les 25 années à venir.

La Vision territoriale transfrontalière 2050, adoptée en juillet 2024, fonde cette Vision à long terme du Projet d'agglomération 5, en intégrant la transition écologique au cœur des stratégies d'aménagement, de mobilité et d'environnement-paysage. Elle dessine le Grand Genève de demain : un territoire qui vise un équilibre durable entre développement urbain, qualité de vie et place accordée au vivant et à la nature.

Doté de cette Vision renouvelée, le Projet d'agglomération 5 inaugure un nouveau cycle de planification, plus respectueux du cadre de vie et du socle environnemental dans les projets. Elle répond aux objectifs de la politique fédérale pour les agglomérations, tout en apportant une réponse aux défis spécifiques du Grand Genève : transition écologique, croissance démographique et bassin de vie transfrontalier rééquilibré.

### 56 mesures de mobilité pour répondre aux besoins immédiats de l'agglomération

Le Projet d'agglomération 5 sollicite un appui fédéral pour un programme d'investissement de 536 millions de francs, portant sur 56 mesures de mobilité, dont la réalisation est prévue entre 2028 et 2032.

Parmi ces mesures, deux mesures phares, dont la réalisation est indispensable à la mise en œuvre de la Vision d'ensemble de l'agglomération, auront un large effet sur le territoire.

- La première concerne des aménagements pour Bus à haut niveau de service (BHNS), voie verte d'agglomération et axe fort vélo sur 1.2 km entre la douane du CERN et Saint-Genis-Pouilly. Elle comprend une nouvelle interface multimodale avec un Parc-relais de 700 places en entrée de Saint-Genis-Pouilly et le réaménagement du carrefour « Porte-de-France ».
- La seconde porte sur la réalisation de la nouvelle interface multimodale à l'Aéroport international de Genève visant à regrouper 10 arrêts de bus TPG existants, 6 pour les cars de ligne et 4 pour les bus touristiques ainsi que des stationnements vélos sur une même plateforme. Elle facilitera l'accès multimodal au secteur aéroportuaire et à la gare CFF.

Par ailleurs, 7 mesures d'une portée significative pour l'agglomération sont également proposées. Elles concernent notamment :

- la première étape d'aménagement d'un boulevard urbain au sud de Saint-Julien-en-Genevois ;
- trois premiers axes forts vélo (Genève – Versoix, Genève – Meyrin, Genève – Reignier) ;
- la réalisation d'une liaison cyclable en site propre Crassier - Eysins offrant une connexion sécurisée entre Nyon et Divonne ;
- la 4ème étape de la requalification de la Route de Suisse (tronçon Perroy).

Avec les autres mesures, d'effet plus local et largement réparties dans l'agglomération, dont 1 paquet de 17 mesures forfaitaires de mobilité douce et 1 paquet de 12 mesures forfaitaires de réaménagement de l'espace routier, le Projet d'agglomération 5 permet de réaliser au total près de 100 km de pistes cyclables, 90 arrêts de bus (y compris améliorations d'arrêts existants), 14 ouvrages de franchissement pour les modes doux et plus de 2'000 places de stationnement vélo, tout en améliorant la sécurité et l'efficacité des déplacements.

### Des mesures complémentaires pour un territoire plus vert et mieux connecté

En complément, le Projet d'agglomération 5 propose la réalisation de 15 mesures d'environnement – paysage visant à :

- renaturer en milieu urbain les cours d'eau (embouchure de l'Asse et rives urbaines de Nyon, la Drize, l'Aire, la Géline) ;
- résorber des îlots de chaleur ;
- aménager de nouveaux parcs et espaces publics arborisés ;
- accompagner les nouvelles infrastructures de transport par des mesures de compensation, d'atténuation ou de renaturation.

L'ensemble de ces projets de mobilité et d'environnement-paysage accompagne la réalisation de plus d'une quarantaine de quartiers urbains, la plupart en densification du bâti existant. Dotés d'espaces publics renouvelés, ces quartiers proposent une programmation mixte alliant logements, activités, commerces et équipements publics, afin de répondre aux besoins de leurs habitants et usagers et concrétiser le principe d'un « territoire des courtes distances ».

A noter que chacune des mesures déposée a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Non obligatoire, elle traduit cependant la volonté du Grand Genève et des maîtres d'ouvrage d'améliorer la qualité environnementale des projets pour contribuer plus efficacement à la transition écologique du territoire.

### Des perspectives au-delà de 2032

Le Projet d'agglomération 5 comprend aussi 15 mesures individuelles d'infrastructures de transports et 1 paquet de 5 mesures forfaitaires de mobilité douce pour une réalisation dès 2032 (horizon B), parmi lesquelles la 2ème étape de réaménagement des espaces publics de Cornavin – côté Montbrillant, et le réaménagement de la gare de Nyon. De plus il pré-identifie 95 mesures en horizon C (réalisation au-delà de 2035) dont les contours doivent encore être précisés.

Ces différentes mesures devront être confirmées et réévaluées dans le prochain Projet d'agglomération qui devrait être élaboré en 2029.

Parmi ces mesures à venir, le Projet d'agglomération 5 met l'accent sur le projet de nouvelle liaison souterraine Jura – Salève. Compte tenu des difficultés rencontrées sur les projets ferroviaires au niveau fédéral, l'enjeu est d'obtenir une entrée en matière de la Confédération pour un financement hybride entre fonds ferroviaire et fonds pour le trafic d'agglomération, afin d'accélérer la réalisation de cette nouvelle liaison indispensable pour le Grand Genève.

Globalement, les mesures du Projet d'agglomération 5 sollicitant un cofinancement de la Confédération permettent la création de :

- 98 nouveaux km d'aménagements cyclables
- 5 nouveaux km de site propre pour bus (BHNS Saint-Genis, accès interface Aéroport international de Genève, Pont de Lancy, ligne 6 TAC – Annemasse)
- 90 arrêts de bus (créés ou améliorés), dont 50 par la mesure Pôles de mobilité des TPG
- 14 nouveaux ouvrages de franchissement piétons & cycles, dont 8 passages supérieurs et 6 passages inférieurs
- Plus de 2'100 places de stationnement vélos
- 700 places P+R (Pôle d'échange multimodal Porte de France)
- 13.2 km de tronçons routiers réaménagés en faveur d'une meilleure cohabitation des modes de transport et de la qualité de vie en milieu urbain
- Le traitement de 6 zones accidentogènes du réseau routier
- L'électrification de 40 bus articulés (sur batteries), catégorie de mesure inédite, incluse pour la première fois dans un Projet d'agglomération du Grand Genève.

## Un dépôt le 26 juin auprès de la Confédération

Ce cinquième Projet d'agglomération, qui a donné lieu à un nouveau travail spécifique du Forum d'agglomération, sera officiellement remis à la Confédération, à Berne, le 26 juin prochain par les élus du Grand Genève. Celui-ci fera l'objet d'un examen technique par les services de la Confédération dont les résultats seront publiés mi 2026. La décision finale quant au cofinancement des mesures sera prise par le Parlement fédéral à l'automne 2027.

**Documents, annexes et cartes sur : [www.grand-geneve.org/pa5](http://www.grand-geneve.org/pa5)**

**Annexe : dossier de presse**

### Contacts techniques :

Matthieu BARADEL, chef de projet genevois pour le Grand Genève  
matthieu.baradel@etat.ge.ch - Tél: +41 (0)76 358 40 49

Frédéric BESSAT, chef de projet français pour le Grand Genève  
frederic.bessat@genevoisfrancais.org - Tél: +33 (0)6 30 91 64 08

Thierry MAEDER, chef de projet vaudois pour le Grand Genève  
t.maeder@regiondenyon.ch - Tél: +41(0) 77 440 16 18

Contact presse : **Sébastien JERDELET**  
Responsable communication Grand Genève  
communication@grand-geneve.org  
Tél. +33 (0)6 30 91 48 16